

CONVENTION FINANCIERE 2025-2026

INSCRIPTION

Les frais de dossier s'élèvent à **110,00€**

Ces frais sont payables **une seule fois**, pour toute la scolarité de l'élève dans l'établissement. Ils restent acquis même en cas de désistement.

CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE **835,00€**

Cette contribution permet de soutenir le fonctionnement général de l'établissement (charges non prises en charge par l'État) et reflète l'engagement des familles dans la mission éducative portée par l'Enseignement catholique.

À partir du troisième enfant scolarisé dans l'établissement, une réduction de 30 % sera accordée sur l'ensemble des contributions familiales.

FRAIS D'UNITE PEDAGOGIQUE **27€**

- **Accès à des plateformes ou logiciels pédagogiques** pour tous
- **Fournitures scolaires individuelles pour les maternelles** : l'établissement se charge de l'achat groupé de certaines fournitures scolaires selon les besoins précis de chaque niveau.
- **Location de manuels scolaires pour les élémentaires** : l'établissement met à disposition des élèves un ensemble de manuels scolaires renouvelés régulièrement, adaptés aux programmes et aux projets pédagogiques. Afin de permettre leur remplacement progressif chaque année et de garantir un matériel de qualité, une participation annuelle forfaitaire est demandée aux familles

SORTIES ET PROJETS PEDAGOGIQUES (prévisionnel)

Maternelle : 50€ **CP/CE1 : 375€** **CE2/CM1 : 150€** **CM2 : 400€**

Cette ligne budgétaire regroupe les frais liés aux activités éducatives exceptionnelles prévues dans l'année : sorties scolaires, classes transplantées, visites culturelles...

Le montant indiqué en début d'année est **prévisionnel** : il permet aux familles de **prévoir à l'avance** ce type de dépense, souvent répartie sur plusieurs mois. Il pourra faire l'objet d'un **ajustement**, selon les projets effectivement retenus ou leur coût réel.

A.P.E.L.

Cotisation familiale annuelle (facultative) : **28,00€**

L'adhésion à l'APEL est proposée par défaut et apparaît sur la facture annuelle. Toute opposition devra être formulée par écrit avant le 1er septembre 2025.

FICHIERS PEDAGOGIQUES INDIVIDUELS : Certains niveaux utilisent des fichiers de travail individuels (mathématiques, lecture, écriture, agenda, etc.), fournis directement par l'établissement. Ces fichiers, à usage unique, sont refacturés aux familles en début d'année scolaire.

SERVICES OPTIONNELS

RESTAURATION

La demi-pension est un service rendu aux familles qui ne peuvent récupérer leur(s) enfant(s) entre 12 h et 14 h. Les jours choisis doivent impérativement être respectés. Toute demande de modification doit être signalée par mail en fin de trimestre.

- Inscription à jours fixes pour l'année scolaire **7,30€** le repas

Le montant annuel indiqué ci-dessous correspond à une évaluation basée sur 36 semaines de classe. Il peut varier légèrement selon le calendrier effectif ou les ajustements en cours d'année.

1 jour/semaine: 263€ 2 jour(s)/semaine: 525€
3 jour(s)/semaine: 789€ 4 jour(s)/semaine: 1051€

- Inscription occasionnelle **7,60€** le repas

ETUDE SURVEILLEE ET/OU GARDERIE

Inscription matin et/ou soir pour l'année scolaire **280,00€**

Inscription occasionnelle **5€** le ticket (valable le matin et/ou le soir)

⚠ En cas de **retard répété au-delà de l'horaire de fin, indiquée dans le règlement intérieur (17h50)**, un **supplément de 5 € par tranche de 15 minutes entamée** pourra être facturé. Ce dispositif vise à couvrir les frais liés à la présence du personnel au-delà du service prévu et à garantir le respect du cadre de vie de l'établissement.

CLUBS ET ACTIVITES entre 12h et 14h et le soir de 16h50 à 17h50 (facultatifs)

Inscription annuelle (du 8/09/25 au 26/06/25) **350,00€** (Hors Etude Alpha)

Les enfants participant à un club/activité doivent obligatoirement être inscrits pour l'année scolaire à la cantine ou à la garderie ce jour-là.

CONTRIBUTION AU CARACTERE PROPRE **15€**

Uniquement pour les enfants préparant un sacrement au sein de l'école (baptême, 1^{ère} communion)

MODE DE REGLEMENT

La facture annuelle est disponible dans votre espace EcoleDirecte au cours du mois d'octobre.

3 possibilités de règlement sont proposées :

- En 1 fois le 30 octobre par virement, chèque, espèces ou CB en ligne.
- En 3 fois le 5 novembre, 5 février et 5 mai par virement, chèque, espèces ou CB en ligne.
- En 8 fois du 5 novembre au 5 juin par prélèvement automatique.

Tous les chèques sont à établir à l'ordre de **OGEC JEANNE D'ARC**

Tous les virements sont à effectuer sur l'IBAN FR76 1460 7000 6506 5174 6524 558

Des frais supplémentaires ou des avoirs peuvent s'ajouter : un réajustement de l'échéancier est réalisé chaque trimestre si nécessaire. Conformément à l'esprit de l'Enseignement catholique, l'accueil des élèves ne dépend pas des ressources des familles. En cas de difficulté, nous vous invitons à prendre contact avec la direction, dans un cadre confidentiel, afin d'envisager un accompagnement personnalisé.

Signatures obligatoires : **Responsable légal (1)**, Nom-Prénom

Lu et approuvé, le

Responsable légal (2), Nom-Prénom

Lu et approuvé, le